

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 mai 2013

L'an deux mille treize et le trente mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BERTRAND (Suppléant) - BLANC - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COMBET - DUVAL - FOURES (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - MAUREL - MAZARS - REYJAUD (Suppléant) - SARRAN - SUDRE (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VERNHES (Suppléant).

N° 2013/113

Objet : Création du Budget Annexe « Lotissement Cabrilles »

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de créer un nouveau Budget Annexe intitulé « Lotissement Cabrilles » lié à l'aménagement du terrain dédié aux activités médicales et sociales situé au lieu-dit « Cabrilles » sur la Commune de Saint-Paul Cap de Joux. Il précise que ce Budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création d'un Budget Annexe « Lotissement Cabrilles » assujetti à la TVA,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 3 juin 2013.

Raymond GARDELLE